

Le texte prononcé fait foi.

Herbert J. Scheidt, Président, ASB

Rester à la pointe

Mesdames et Messieurs,
chers journalistes,

Je suis ravi du vif intérêt que vous portez à l'Association suisse des banquiers (ASB) et me réjouis de vous voir si nombreux à cette conférence de presse. Il est désormais de tradition qu'une fois par an, avant notre Assemblée générale, nous vous informions en détail sur notre orientation et nos activités. Notre CEO, Claude-Alain Margelisch, et moi-même nous inscrirons volontiers dans cette tradition pendant l'heure à venir. En premier lieu, je dresserai un bref portrait de l'ASB et vous présenterai les grandes lignes des actions entreprises pour défendre au mieux les intérêts de ses membres. Claude-Alain Margelisch se chargera ensuite d'approfondir certains aspects spécifiques.

Voici une année que j'ai pris mes fonctions de Président. Depuis lors, nous avons transformé et fait bouger bien des choses. Lesquelles? Comment? C'est ce dont je vais vous parler aujourd'hui. Je commencerai par le changement le plus visible: le renouvellement du Comité exécutif. Nous avons nommé des experts reconnus à un certain nombre de postes clés, et il est particulièrement réjouissant que tous ces nouveaux visages aient été choisis dans le cercle de nos membres. Nous voulons faire bouger les choses, nous devons donc bouger nous aussi en tant qu'association. Nos nouveaux collègues disposent d'expériences pratiques hors pair ainsi que d'un excellent réseau.

Axes stratégiques de l'Association suisse des banquiers

Bien entendu, qui dit nouveaux visages dit aussi nouvelles idées. Nous avons procédé à une réorientation conceptuelle et nous concentrons sur trois axes stratégiques qui guident notre action.

Premièrement, nous expliquons clairement ce que défendent nos banques, ce que défend la place financière et ce que défend l'ASB – bref, notre positionnement. Les banques suisses ont ceci de particulier qu'elles incarnent l'exigence suisse. Elles sont synonymes de qualité et de précision. Mais elles bénéficient aussi d'une place financière qui, comme la Suisse dans son ensemble, se caractérise par sa stabilité, sa solidité et sa fiabilité. Cela n'échappe pas aux clients, comme nous l'a confirmé une enquête: en Suisse, plus de 95% des clients font confiance à leur banque. Mais cela ne suffit pas pour rester à la pointe, car la concurrence nationale et internationale est rude: une qualité de service irréprochable, un professionnalisme adapté à notre temps en matière de conseil à la clientèle, des produits de premier ordre dégagant une performance supé-

rieure à la moyenne, tels sont quelques-uns des facteurs de différenciation que nous, les banques suisses, devons préserver durablement.

Relever les grands défis d'aujourd'hui et de demain, c'est la mission de chaque établissement. Créer les conditions-cadres requises pour que nos banques y parviennent, c'est la mission de l'ASB. L'ASB est la voix des banques. Elle défend leurs intérêts dans les milieux économiques et politiques, mais aussi auprès du gouvernement, des autorités et des régulateurs. A tous les niveaux, nous recherchons le dialogue sur le mode partenarial. Mais nous prenons aussi clairement position, quitte à incommoder d'autres acteurs. En tant qu'association faîtière, nous représentons quasiment toutes les banques en Suisse. Celles-ci totalisent plus de 100 000 emplois directs à forte productivité. Dans notre pays, un franc de valeur ajoutée sur vingt est généré par une banque. En 2016, les banques ont versé des impôts sur le revenu et le bénéfice à hauteur de 2,3 milliards de francs, soit à peu près le montant que les pouvoirs publics consacrent au financement de la culture en Suisse.

Et en réalité, les recettes fiscales provenant du secteur bancaire sont plus élevées encore, si l'on y ajoute les emplois et les services connexes. Nous sommes une association représentative d'un secteur important et, à ce titre, nous portons une responsabilité de taille: celle de veiller à ce que les conditions-cadres soient telles que les banques puissent y déployer leur compétitivité. Cette responsabilité engage l'ASB et, dès lors, notre travail suscite de très fortes attentes.

Deuxièmement, nous tournons nos regards vers l'avenir – l'enjeu, ce sont les conditions-cadres requises pour demain. Beaucoup de nos banques sont innovantes, elles travaillent dans une perspective d'avenir et c'est ce que nous faisons aussi en tant qu'association. En 2020 et 2025, les banques en Suisse devront disposer de conditions-cadres qui leur permettent d'exercer et de développer leurs activités avec succès. Notre association joue donc un rôle de précurseur en ce qui concerne les conditions-cadres de demain. Les questions qui nous interpellent sont par exemple les suivantes:

- Dans quels domaines les banques sont-elles appelées à intervenir à brève échéance?
- Comment se présente l'environnement concurrentiel et qui sont les nouveaux concurrents?
- Quel est le cœur de métier des banques?
- Qu'externalise-t-on vers des clouds numériques et des prestataires professionnalisés?
- Quelles sont les conditions-cadres requises à cet effet et de quelles lois et réglementations avons-nous besoin?

Autant de problématiques que l'ASB anticipe et sur lesquelles, au besoin, elle initie le dialogue avec les milieux politiques et le public. L'externalisation de prestations de services à des prestataires tiers constitue un exemple d'actualité à cet égard. Car jouer un rôle de précurseur en ce qui concerne les conditions-cadres de demain signifie aussi: faire valoir notre opinion d'emblée sur la base de positions claires. Cela vaut pour les enjeux qui se font jour en Suisse, mais aussi pour les instances internationales comme l'OCDE ou le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Car ce sont souvent ces instances internationales qui définissent les conditions-cadres de demain, lesquelles seront ensuite transposées en droit national et conditionneront la compétitivité des banques suisses. Nous sommes un Etat souverain, mais nous sommes aussi une économie hautement intégrée sur la scène mondiale. Pour préserver notre autodétermination nationale, il s'agit donc de réfléchir selon une approche internationale et d'agir de même.

Troisièmement, nous fédérons les intérêts communs et faisons appel aux ressources de nos membres et d'autres associations. Nos membres et d'autres associations disposent de milliers de spécialistes hautement qualifié(e)s. L'ASB s'appuie sur les meilleures de ces ressources pour étayer ses compétences en même temps que ses positions et pour en nourrir le dialogue. Par exemple, avec la Swiss Funds and Asset Management Association, elle a créé une plateforme Asset Management commune qui fédère les intérêts de la place financière toute entière en matière d'Asset Management. Lorsque la place financière se porte bien, l'économie suisse se porte bien, et nous tous aussi par ricochet. Notre ambition est donc de serrer les rangs pour faire progresser la Suisse dans son ensemble. Cela vaut pour l'ASB en tant qu'association faitière, mais aussi pour nos associations membres.

Permettez-moi ici une remarque à propos des dissensions dans la branche, dont on a beaucoup parlé. L'année dernière encore, au sein de notre Conseil d'administration, il y a eu des discussions ouvertes et approfondies quant à nos positions sur certains dossiers. C'est une bonne chose dans un système démocratique. Mais je vous le garantis: les décisions sectorielles que vous connaissez – par exemple l'adhésion sans ambiguïté au projet de LSFIn/LEFin – ont toutes été prises à une large majorité.

J'ajouterai que pour le secteur bancaire, disposer **d'une** association faitière forte comme l'ASB ne va pas de soi: en Grande-Bretagne et en Allemagne, par exemple, une telle structure représentative n'existe pas.

Or en Suisse, l'ASB représente tous les acteurs du secteur bancaire, elle est quasiment sans équivalent, et je m'opposerai avec la plus grande énergie à toutes les tentatives endogènes ou exogènes d'y semer la discorde. Notre cohésion fait notre force, au niveau national et international. Elle fait aussi notre attrait: c'est ainsi que PostFinance est venue nous rejoindre l'année dernière. Nous sommes bien positionnés et nous avons tout à gagner, tous, en parlant d'une seule voix.

Chers journalistes: nous travaillons selon les trois axes stratégiques précités grâce à une nouvelle organisation à la fois agile et flexible. Nous associons connaissances techniques et business know-how, sans oublier la compétence propre à notre Association: la défense active des intérêts de nos membres. Nous avons créé à cet effet des structures appropriées. Nous observons que cela nous permet d'identifier et d'analyser plus rapidement les évolutions. Nous prenons plus vite position, sans rien lâcher sur le fond.

C'est sur cette base qu'en début d'année, au sein du Comité du Conseil d'administration, nous avons défini des priorités pour notre travail en 2017. Ce sont notamment:

- l'échange automatique de renseignements,
- l'avancée de la LSFIn et de la LEFin dans le processus parlementaire,
- la mise en œuvre de Bâle III, les évolutions imminentes en direction de ce que l'on appelle communément Bâle IV,
- la prévoyance vieillesse dans le cadre de la LPP ainsi que l'amélioration du contexte réglementaire en général.

Au-delà de l'année 2017 et à l'horizon 2025, l'ASB a initié durant l'été, au niveau du Conseil d'administration et du Comité exécutif, un processus stratégique qui se poursuivra lors d'une séance du Conseil d'administration en décembre.

Lignes directrices pour l'avenir

En vue de préparer l'avenir, l'ASB oriente son action selon trois lignes directrices.

En premier lieu, **la prise en compte de la compétitivité dans tous les processus réglementaires concernant les banques.** Nos banques seront-elles gagnantes ou perdantes?

L'élément décisif est de savoir si elles se débattent dans un corset étreint de règles et de réglementations ou si elles évoluent dans un contexte qui laisse une liberté de mouvement suffisante aux entrepreneurs. En matière réglementaire, nous n'avons pas besoin d'un Swiss Finish, mais d'un Swiss Way. Par «Swiss Way», j'entends une réglementation qui mise sans états d'âme sur la compétitivité. Tous les acteurs impliqués doivent sopeser les coûts et les avantages des nouvelles réglementations. Les marges de manœuvre dont dispose la Suisse par rapport à l'étranger doivent être exploitées pour développer et consolider des avantages concurrentiels – comme le font aussi d'autres Etats. Les nouvelles prescriptions internationales ne doivent pas être mises en œuvre avant d'autres pays, car cela reviendrait à nous créer nous-mêmes des handicaps concurrentiels et à nous couper l'herbe sous le pied. Mais nous ne pourrions réussir à atteindre l'objectif de compétitivité que si l'expertise disponible dans notre branche est mise à contribution du début à la fin de chaque processus réglementaire.

C'est en effet surtout dans les banques que se trouve le savoir-faire permettant d'évaluer les projets, pas au sein des autorités. Nous jugeons également indispensable d'impliquer la branche dans les instances normatives internationales mentionnées précédemment, afin qu'elle y défende ses intérêts.

Cela vaut aussi pour d'autres sujets, dont nous nous emparons pour le bien de la Suisse toute entière. Parmi ceux qui nous occupent ces jours-ci, il y a la réforme de la prévoyance vieillesse, sur laquelle la votation aura lieu d'ici peu. Certes, en tant que banques, nous n'avons pas d'influence politique sur la prévoyance vieillesse à l'horizon 2020, mais nous savons gérer et faire fructifier des sommes importantes. S'agissant de la prévoyance professionnelle, le deuxième pilier, ce savoir-faire est essentiel.

Toutes celles et tous ceux qui cotisent au deuxième pilier, c'est-à-dire la majorité des employé(e)s de Suisse, sont concernés par la question. Grâce à leurs compétences, les banques sont en mesure de grandement contribuer à préserver la prévoyance vieillesse. Dans notre étude intitulée «Le troisième cotisant en matière de prévoyance professionnelle», nous avons formulé des suggestions d'optimisation de la prévoyance vieillesse. Le rendement des placements d'avoires de prévoyance – le «troisième cotisant» – constituait jusqu'ici un pilier porteur de nos avoires de vieillesse, en assurant une contribution majeure d'environ 40%. Le débat politique, pourtant, passe cet aspect sous silence.

Or il apparaît que les rendements cibles actuels ne pourront plus être atteints à l'avenir, de sorte que la prévoyance vieillesse risque de se voir confrontée à un déficit de financement entraînant des réductions des prestations. Le troisième cotisant doit donc être renforcé. L'étude précitée – et j'en reviens ici à mes propos initiaux – a été élaborée dans le cadre d'une coopération entre un comité de pilotage de l'ASB et des membres de la plateforme Asset Management: elle est l'exemple même d'une collaboration réussie en vue d'assurer l'avenir des employé(e)s suisses.

- La deuxième ligne directrice a pour nom **ouverture**: nous défendons les marchés ouverts dans une perspective libérale. Logiquement, nous exigeons donc l'accès au marché de l'UE et la reconnaissance de l'équivalence des lois suisses en matière financière. S'agissant des accords et contrats bilatéraux existants, qui ont fait leurs preuves, nous nous opposons à tout retour en arrière.

La rencontre entre Doris Leuthard, Présidente de la Confédération, et Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, a permis de renouer le dialogue entre l'UE et la Suisse, ce dont on ne peut que se réjouir. Selon nous, l'approche bilatérale de la Suisse avec l'UE est un modèle gagnant qu'il convient de pérenniser et de développer. S'agissant du domaine financier en particulier, il est dans l'intérêt mutuel de l'UE et de la Suisse que les dossiers concernant l'accès au marché avancent. Constituent des priorités la conclusion d'accords sur l'accès au marché avec les Etats membres de l'UE, la reconnaissance de l'équivalence mentionnée précédemment et, de manière générale, la préservation du statu quo dans tous les domaines où l'on a déjà ancré des principes au niveau bilatéral. Les dossiers concernant l'accès au marché de certains pays, en particulier l'Italie et la France, n'évoluent pas de manière satisfaisante à nos yeux. Sur la question de l'équivalence, l'UE reste encore beaucoup trop lente. Et lorsque de surcroît des mécanismes bien rodés sont remis en cause, lorsqu'on se demande par exemple si des fonds créés par des établissements suisses dans l'UE pourront continuer à faire gérer leurs portefeuilles à partir de la Suisse, nous devons affirmer clairement notre position et mettre tout notre poids dans la balance. A ce titre, nous devons faire en sorte que notre contribution à la cohésion soit subordonnée à la reconnaissance de l'équivalence des lois financières suisses par l'UE.

Nous devons aussi montrer dans toutes les discussions que la Suisse n'est pas n'importe quel Etat tiers, que des liens extrêmement étroits la lient à l'Europe et qu'elle est depuis des décennies un fidèle partenaire de l'UE: les banques suisses versent des impôts dans des Etats membres de l'UE, les frontaliers génèrent des recettes fiscales pour des Etats membres de l'UE, nos banques ont investi en Europe orientale et contribuent au développement économique de cette région.

Enfin, les Etats partenaires dans le cadre des accords sur l'EAR encaissent des impôts sur les revenus des valeurs patrimoniales gérées en Suisse. Nous, ici, nous avons intégré les principes de l'UE. Dans les domaines du transit et de la circulation des personnes, qui sont importants pour l'UE, on se montre volontiers accommodant. Nous demandons que ce soit le cas dans d'autres domaines aussi.

Mais l'ouverture, c'est également ouvrir des portes à l'étranger pour promouvoir de nouvelles relations d'affaires, de nouveaux modèles d'affaires. A titre d'exemple, permettez-moi d'évoquer une étape importante à cet égard. A Pâques, une délégation de représentants des autorités et du secteur bancaire, conduite par le Conseiller fédéral Ueli Maurer, s'est rendue en Asie et notamment en Chine. Les banques suisses sont un interlocuteur intéressant pour la Chine, nous sommes en train d'intensifier le dialogue et de lancer des projets concrets afin de développer ce marché pour nos membres.

- La troisième ligne directrice enfin, c'est **l'innovation**. Cette question est pour nous une priorité absolue. L'innovation technologique est un impératif pour la branche toute entière dès lors qu'elle entend être durablement compétitive. Le Conseil fédéral, en édictant la réglementation Fintech, a fait un premier pas important que nous saluons vivement. Le numérique reste un défi de taille pour les banques. Aussi devons-nous poursuivre notre travail en vue de mettre en place des conditions-cadres optimales pour l'innovation.

Rester à la pointe

Mesdames et Messieurs, nos banques affichent aujourd'hui une solide compétitivité. Elles se distinguent par leur capacité d'innovation, leur professionnalisme et leur qualité. Ce n'est donc pas par hasard si le thème de notre Assemblée générale 2017 est: «Rester à la pointe». L'ASB et ses membres apportent une contribution importante à la réussite du modèle suisse et à la prospérité de notre pays. Je le répète: s'engager en faveur de nos banques, de la place financière, de la Suisse est la responsabilité de l'ASB. Mais c'est aussi, sur un plan tout à fait personnel, ma responsabilité à moi en tant que Président.

Je vous remercie de votre attention.